

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 août 2026

L'an deux mille vingt six et le dix sept août, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

Etaient présents : GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, SALARIS Delphine, SCURI Aymeric, BONDIL Patrick, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, MORMIN HEZELOT Stellina, MEMON Thierry, BLANC Gilles, APOSTOLO Elisa.

Etaient absents : CAUVIN Frédéric (procuration à Vincent Blanc), BARLATIER Antoine (procuration à Gilles Blanc).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Coralie Ferrigno, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier adressé par le Syndicat Mixte de l'Argens en date du 9 juillet 2026 demandant la désignation d'un référent SMA pour la commune de Varages au sein de leurs commissions territoriales. Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Argens a créé sept commissions territoriales, instances de travail et de suivi des activités du Syndicat, définies par sous-bassin versant. La commune de Varages est dans la commission « Argens Amont ». L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une gouvernance inter-territoriale solidaire et efficace pour assurer de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens :

► Une gestion du risque inondation à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet.

► Une gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion de certains cours d'eau avec un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et deux contrats de rivière (Nartuby et Caramy Issole).

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), le SMA exerce les missions suivantes :

► La définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement du bassin. La mission est de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant à travers un projet d'aménagement d'intérêt commun. Cette gestion équilibrée se comprend dans sa globalité avec la prévention des inondations, la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides, du bassin versant de l'Argens.

► L'entretien des cours d'eau non domaniaux relève de la compétence des propriétaires riverains. Néanmoins, la prévention des inondations et la restauration hydromorphologique de cours d'eau sur certains secteurs, peuvent donner lieu à une intervention du SMA.

En dehors du cadre de la GEMAPI, le SMA exerce les missions suivantes :

► Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Argens

► Le SMA assume les fonctions de la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

► Le suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles des cours d'eau reconnus d'intérêt commun du bassin versant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
- Désigne M. Vincent BLANC, 3^{ème} adjoint représentant titulaire et Mme Claudia GIRARD, 2^{ème} adjointe représentante suppléante au Syndicat Mixte de l'Argens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Stéphanie CARLES



Le secrétaire de séance
Coralie FERRIGNO

N°64

DESIGNATION DE DELEGUE
AU SYNDICAT MIXTE DE
L'ARGENS

DEPARTEMENT
DU VAR

COMMUNE
DE VARAGES

Date de la
convocation :

11 août 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 13

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0